

Metz, le 21 janvier 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau par intérim  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
6 rue de la Mairie  
57420 Verny

**OBJET** : Commune de Verny – Création de la ZAC du Fort II - Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2024 - 00022

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par le SMASA pour le raccordement au réseau existant des eaux usées concernant le projet de la ZAC du Fort II sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à la création de la ZAC du Fort II qui comprends 11 parcelles pour des activités commerciales pouvant accueillir environ 55 équivalents habitants soit 3,3 kg DBO<sub>5</sub>/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Pommerieux.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé au SMASA valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau par interim,



Astride ERMAN